

## **Réforme du statut de Paris.**

15/02/2016

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues, les défis que notre collectivité doit relever sont nombreux, complexes, pour certains inédits : amplifier la solidarité et le développement de nos territoires avec l'émergence et la construction de la métropole du Grand Paris ; garantir la sécurité de nos concitoyens partout et en toute circonstance ; faire progresser l'égalité et améliorer la proximité des politiques publiques ; accélérer la mise en œuvre concrète de la transition écologique ; rendre l'action publique plus lisible et efficace ; associer toujours davantage les Parisiens aux décisions qui concernent leur vie quotidienne.

Ces défis majeurs nécessitent des adaptations de notre organisation administrative qui n'a pas été modifiée depuis plus de trente ans. C'est pourquoi, en accord avec le Gouvernement, nous avons lancé en octobre dernier plusieurs chantiers portant modification du statut de Paris.

Après de nombreuses semaines de travaux impliquant les groupes politiques de cette Assemblée, ainsi que les Maires d'arrondissement, les représentants de la Préfecture de police et de la Préfecture de région, nous proposerons au Gouvernement des orientations à soumettre au Parlement courant 2016.

Je voudrais insister sur le fait que nous avons mené un travail de longue haleine, inédit, très concret, à tous les échelons, avec tous les acteurs concernés, et notamment avec les autorités de l'Etat. Et je veux remercier personnellement M. le Préfet de police, Michel CADOT, ici présent, du travail qui a été le sien et celui de ses équipes, en accompagnement de nos réflexions.

Je veux aussi remercier les services de Jean-François CARENCO, Préfet de région Ile-de-France, et la Secrétaire générale de la Préfecture de Paris, Mme Sophie BROCAS, parce qu'au cours de ces mois, nous avons travaillé de façon efficace, lucide, objective.

Je veux bien sûr remercier mes adjoints, les trois adjoints qui ont mené ce travail avec l'ensemble des groupes et avec les services de l'Etat, à savoir Bruno JULLIARD, mon premier adjoint, Mao PENINO, qui est chargé du Conseil de Paris, et avec Emmanuel GRÉGOIRE, qui, notamment sur l'organisation administrative et les personnels, a été aussi un animateur de cette démarche.

Je veux aussi insister sur un autre point important, c'est que les Parisiens ont été associés à ce processus par l'ouverture d'une consultation ouverte.

Enfin, j'ai souhaité avec force qu'un consensus le plus large possible puisse voir le jour entre les groupes politiques de notre Assemblée. C'est l'intérêt exclusif des Parisiens qui est en jeu. C'est pourquoi nous avons voulu exclure tout clivage partisan, comme les propositions que je vais faire le montrent. D'ailleurs, les groupes de la majorité ont bien sûr participé activement, les groupes de l'opposition ont eu des attitudes distinctes, et je veux remercier le Président du groupe UDI-MODEM d'avoir accepté, dans l'indépendance et la liberté qui est la sienne, et des membres de son groupe, de participer à ces travaux. Je vous remercie. C'est le signe d'une opposition qui joue son rôle d'opposition, mais qui est constructive et qui s'intéresse à l'intérêt général.

Le débat est maintenant amené à se poursuivre entre nous, avec les Parisiens et bien sûr, en dernière instance, au Parlement. D'abord, nous devons prendre acte de l'intégration déjà très poussée de la Ville et du Département de Paris. Nous souhaitons d'abord leur fusion en une seule nouvelle collectivité de la République. Paris, qui est pourtant perçue par tous comme une entité unique, souffre actuellement de lourdeurs bureaucratiques liées à ce double statut, comme l'existence de deux budgets distincts.

Au moment où nous créons la Métropole du Grand Paris, nous devons rationaliser l'organisation administrative parisienne. Le but est pour nous de renforcer l'efficacité de l'action publique, ainsi que la lisibilité de l'organisation institutionnelle, condition de son appropriation démocratique par les citoyens.

Si l'organisation administrative de notre Ville a fait déjà l'objet de plusieurs réformes, cette fusion a été recommandée par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France en juin 2015, et elle nous permettra d'aller plus loin. Ce serait d'abord une avancée pour les usagers et les citoyens, qui verraient, avec la systématisation des guichets uniques, leurs démarches, et donc leur vie quotidienne, notamment sur les questions sociales, largement simplifiées. Pour les acteurs économiques également, essentiels au dynamisme de notre Ville, les procédures se trouveraient facilitées. L'instauration d'un budget unique rendrait en outre notre communication financière et budgétaire beaucoup plus claire.

Une telle fusion permettrait également de renforcer et d'élargir les compétences des arrondissements. Les Conseils d'arrondissement qui sont le lieu de la démocratie le plus proche des citoyens pourraient rendre des avis sur l'ensemble des projets départementaux d'intérêt local. En outre, l'administration de notre Ville verrait sa gestion administrative, celle de ses personnels, ainsi que leur travail et les déroulements de carrière simplifiés, dans, bien sûr, le cadre unique du statut des personnels de notre administration parisienne.

Pour l'Etat et les organismes de contrôle, le budget unique permettra de clarifier aussi notre situation budgétaire et de garantir notre sincérité en la matière. Cette collectivité unique reprendrait à son compte, bien évidemment, l'ensemble des obligations de la Commune et du Département, notamment leurs participations aux différents fonds de péréquation, car Paris n'a en effet pas l'intention de se dérober à l'effort de solidarité exceptionnelle qu'elle consent aujourd'hui. Je vous rappelle : environ 500 millions d'euros sur notre budget versés à ces fonds de péréquation.

La meilleure solution, d'un point de vue juridique, consiste à conforter le statut particulier de la Commune de Paris, qui absorberait les compétences du Département. Ainsi, nous pourrions conserver notre architecture en arrondissements, ainsi que notre appartenance à la Métropole du Grand Paris, tout en continuant à exercer les compétences départementales comme l'ensemble des départements de France, et notamment nos voisins de Petite Couronne.

Je tiens d'ailleurs ici à préciser solennellement que la fusion de la Commune et du Département de Paris n'ont aucunement pour vocation de préfigurer la disparition des départements, notamment des départements de Petite Couronne, bien au contraire. Ce qui nous intéresse ici, c'est donner corps à une organisation plus efficace, et non pas de nous lancer dans une aventure, ou en tous les cas, de donner des prétextes à une aventure qui pourrait avoir pour seul objet la disparition des compétences des départements, ce qui n'est pas mon propos. Les compétences du Département sont essentielles. Elles ont une vocation souvent sociale. Elles doivent pouvoir être assumées dans la proximité, notamment dans les arrondissements.

Deuxième aspect de cette réforme : en réformant les arrondissements, il s'agit d'adapter leur organisation pour prendre en considération les attentes des Parisiens en termes d'efficacité, d'égalité d'accès aux services publics et d'équité de leur représentativité électorale, tout en élargissant le rôle et la place des mairies d'arrondissement.

Il nous faut d'abord prendre acte des disparités démographiques croissantes qui existent entre arrondissements, sources d'inégalités autant que d'iniquité démographique, comme l'ont montré par exemple les difficultés de mise en œuvre du budget participatif dans les tout-petits arrondissements de Paris. Il ne s'agit donc pas d'affaiblir les arrondissements, mais au contraire de renforcer leur légitimité démocratique et leur efficacité.

Le Conseil constitutionnel, que nous ne saurions ignorer, nous invite à évoluer. Il souligne l'impératif de corriger les déséquilibres excessifs de représentativité de chacun des Conseillers de Paris selon les arrondissements. A deux reprises, d'ailleurs, il est intervenu sur ce sujet : une fois avant l'élection de mars 2014, en obligeant à diminuer le nombre de Conseillers de Paris des petits arrondissements centraux pour augmenter celui des gros arrondissements ; une deuxième fois lors du débat sur la représentation de Paris au sein du Conseil métropolitain, d'ailleurs, en prenant deux options différentes : avant 2014 et après 2014.

Nous proposons aujourd'hui de regrouper les arrondissements centraux les moins peuplés, c'est-à-dire de un à quatre, afin d'unifier la représentation politique et simplifier leur organisation administrative. Nous avons choisi ce scénario car, outre sa pertinence dans les objectifs poursuivis, il ne modifierait en rien l'équilibre politique actuel entre majorité et opposition au sein de notre Conseil. Il renforcerait en outre le pluralisme en permettant la représentation de l'opposition locale de ces arrondissements au Conseil de Paris, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui du fait de la loi intervenue avant mars 2014 sur la suggestion et l'incitation du Conseil constitutionnel.

Par ailleurs, nous portons avec force, dans le prolongement des nombreuses actions menées en ce sens depuis 2001, le renforcement des prérogatives des mairies d'arrondissement. Nous voulons poursuivre ce mouvement de déconcentration, qui a notamment vu l'augmentation des budgets locaux. Il s'agit aussi de réaffirmer, de renforcer cela en octroyant davantage de pouvoirs aux maires sur des sujets essentiels. Par exemple, qu'il s'agisse de la délivrance des titres d'identité, en lien avec bien sûr la Préfecture de police, du pilotage de l'action sociale de proximité - je l'ai évoqué dans le point précédent -, de l'animation locale, de la politique de la ville ou encore du cadre de vie.

Nous devons mener en parallèle une réflexion pour renforcer le service public de proximité dans les arrondissements les plus peuplés, notamment par la mise en place, par exemple ; d'un bus de service public et d'annexes à nos mairies d'arrondissement. L'ensemble de ces évolutions serait intégré dans une nouvelle version de la charte des arrondissements qui sera proposée à cette Assemblée dans le cours de l'année.

Le troisième élément clé de cette réforme proposée est de défendre une nouvelle répartition des compétences entre la Ville et l'Etat. C'est l'en jeu le plus important. Il ne s'agit pas de contester la singularité de Paris mais de revenir sur un certain nombre d'empiétements illégitimes sur la démocratie locale.

Cette réforme s'inscrit dans un grand mouvement historique de reconquête par Paris de la plénitude de ses compétences. En allant dans le sens de la démocratie, elle va ainsi dans le sens de l'histoire. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas, en faisant progresser l'autonomie communale, d'affaiblir l'autorité de l'Etat. Tout au long de son histoire, l'Etat a eu besoin de l'indépendance des communes pour se constituer et se renforcer comme Etat, en renforçant le pouvoir autonome des communes, et je crois aux pouvoirs et aux compétences de l'Etat.

En effet, aujourd'hui, le maintien du traitement dérogatoire de Paris n'a plus lieu d'être et nuit à l'efficacité de politiques qu'il nous faut conduire dans la proximité. Comme tous les autres maires de France, le maire de Paris doit disposer des pouvoirs nécessaires pour faire face aux questions essentielles de la vie quotidienne des Parisiens. Il est légitime que les Parisiens puissent reprendre la main sur les affaires de leur commune et que les élus puissent leur en rendre compte sans qu'il n'y ait de confusion dans les rôles des uns et des autres.

Nous voulons donc refaire de Paris une commune de plein exercice sans lui faire perdre pour autant son statut de ville d'exception qui justifie notamment un traitement particulier en matière de sécurité. Plusieurs domaines seraient concernés par ce transfert de compétences. En matière de circulation, les pleines compétences nous permettraient de mettre en œuvre une politique de lutte contre la pollution et de déplacements apaisés voulus par les Parisiens.

D'autres enjeux importants dans la lutte contre l'habitat indigne, le combat contre les nuisances dans l'espace public, le contrôle du stationnement, la fixation des 12 dimanches concernés par une dérogation au repos dominical, les affaires funéraires doivent être repris en main par la Ville pour plus d'efficacité et de clarté dans la répartition des compétences entre la Ville et l'Etat. Paris pourrait ainsi mener plus facilement aussi sa politique en faveur de l'égalité, de la qualité de vie mais aussi du dynamisme économique.

Cette répartition nous permettrait également d'accélérer sur les projets symboliques de l'impulsion nouvelle que nous voulons donner à notre Ville, par exemple, l'ouverture des baignades autorisées. La Ville doit aussi avoir son mot à dire sur la modernisation des taxis, facteur important de l'attractivité d'une ville-monde.

L'ensemble de ces transferts de compétences devra bien entendu s'accompagner d'un transfert de moyens humains et financiers et du respect des compétences qui doivent rester dévolues à l'Etat, nous permettant ainsi une bonne exécution de nos missions.

Mes chers collègues, ces trois chantiers majeurs doivent aboutir si nous voulons ouvrir une nouvelle étape dans l'histoire de la conquête démocratique de Paris. Cette proposition qui vous est faite préserve l'unité de Paris à travers la relation entre Paris commune et ses arrondissements, avec aussi le maintien du statut unique des personnels car il ne serait pas envisageable qu'une telle réforme conduise par exemple à avoir une gestion des personnels et une mobilité à l'échelle des arrondissements. Il s'agit bien de conforter l'unité de Paris à travers ce statut de ville commune dans sa relation avec les arrondissements, mais aussi en maintenant et en préservant ce statut des personnels de Paris.

Nous devons, avec ce double mouvement qui est proposé, à la fois s'inscrire dans la métropole et aller vers la proximité. Nous devons toucher à la situation actuelle et, avec ce mouvement de métropolisation qui nous qualifie dans la compétition mondiale des villes en nous mettant à la bonne échelle, une échelle de 7 millions d'habitants, je suis vraiment très heureuse que la Métropole du Grand Paris ait pu voir le jour dans cette configuration unique d'un accord unique entre l'ensemble des formations politiques, gauche et droite confondue. C'est un premier élément que nous devons prendre en compte.

Le deuxième élément, c'est, dans cette métropolisation, aller vers plus de proximité, ce que nous proposons aussi en apportant des compétences nouvelles aux arrondissements.

Par cette démarche transparente qui tient à associer tout haut le long du processus l'ensemble des acteurs concernés, au premier chef notre Assemblée bien sûr, l'Etat, nos agents, l'ensemble des Parisiens, il s'agit aussi de mettre fin à la relation de défiance historique de l'Etat envers sa capitale. Cette relation héritée de la Commune de Paris que nous pouvons aujourd'hui solder pacifiquement et démocratiquement.

L'Etat n'a pas à craindre que les Parisiens et le pouvoir de délibérer, d'élire leur maire - c'est déjà le cas depuis 1977 - mais aussi de prendre en main des compétences qui dans toutes les communes de France relève de ces compétences. Aujourd'hui, avec ce dialogue fructueux, lucide, respectueux que nous avons engagé avec l'Etat, et je le redis ici, à travers les deux préfets, le Préfet de police ici présent et le Préfet de Région, je crois que nous montrons aussi le degré de maturité de notre démocratie dans sa capacité à poser ces questions lucidement et à trouver le mode d'organisation qui corresponde à cette ville-monde qui est la nôtre et à ce besoin de proximité de nos agents.

Permettez-moi de remercier à nouveau mes adjoints qui ont porté cette réforme, l'ensemble des élus, présidents de groupe ou leurs représentants qui ont participé aux groupes de travail et de remercier aussi le Secrétariat général, et notamment la direction des Affaires juridiques, la direction des Finances qui ont beaucoup contribué, autour du Secrétaire général de la Ville, à pouvoir mener ce processus avec sérieux, avec objectivité et avec un seul but, l'intérêt de Paris.

Je vous remercie.